

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2019

PORTANT RECONNAISSANCE DU CRIME D'ÉCOCIDE - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 10**

présenté par
Mme Lorho et Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Jusqu'à présent, notre système judiciaire condamne les actes répréhensibles et non l'intention de les commettre.